




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Rapport d'activité 2022 du Ministère d'État

Extrait :
« Chapitre C.2 Le service de renseignement de
l'État (SRE) »

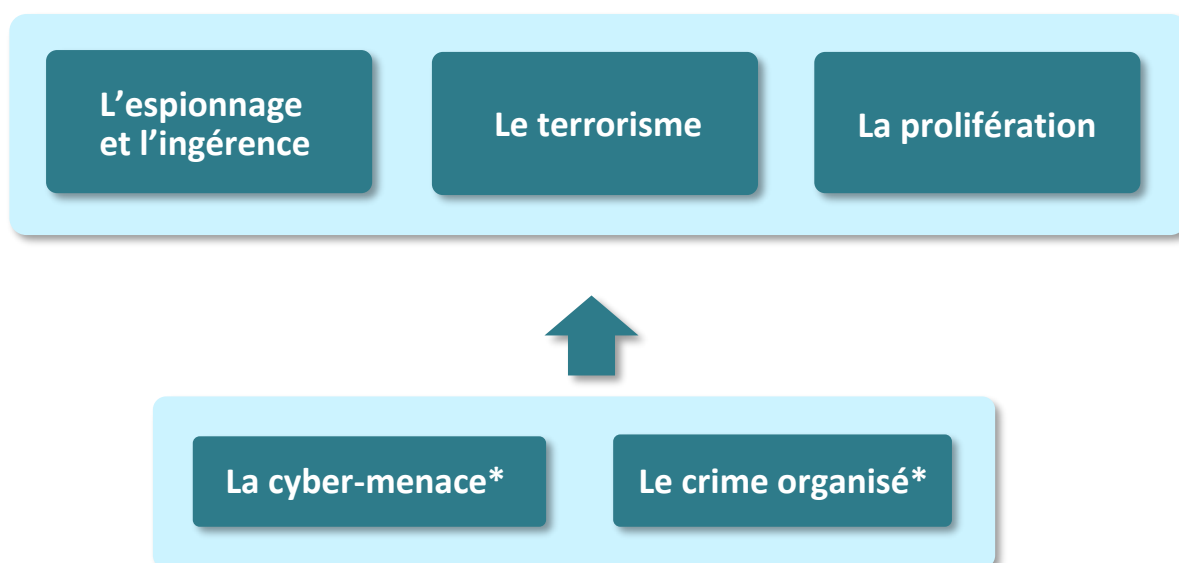
C.2 Le Service de renseignement de l'Etat (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État (SRE) telle que modifiée, définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :



* La loi définit la cyber-menace et le crime organisé comme des domaines de compétence du SRE, dans la mesure où ils se trouvent liés à une des autres menaces sur lesquelles le SRE travaille (espionnage, ingérence, terrorisme, prolifération)

C.2.2 Principales menaces en 2022

Les menaces à la sécurité nationale auxquelles le Grand-Duché est confronté couvrent un large spectre et sont en évolution constante et rapide, comme en témoigne la guerre d'agression contre l'Ukraine déclenchée par la Russie qui a bouleversé le contexte politico-sécuritaire en 2022 et continue d'impacter les menaces qui pèsent sur l'UE.

C.2.2.1 La lutte contre le terrorisme

En 2022, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente est restée une priorité thématique et opérationnelle pour le SRE.

Extrémisme islamique violent

En 2022, la menace terroriste globale reste marquée par la mouvance djihadiste et en particulier par des personnes inspirées par la propagande de *Daech* et d'*Al Qaïda*. De nombreux foyers djihadistes continuent d'exister dans le monde, même si après la défaite du *Daech* en Syrie, le mode opératoire du terrorisme djihadiste a évolué et s'est réorienté vers des acteurs solitaires, aux stratégies plus rudimentaires.

Même si l'Europe connaît depuis quelques années une baisse très nette des projets d'attentats aboutis, elle reste visée par la propagande de Daech et d'Al Qaïda.

Depuis 2017, le degré de sophistication des attentats terroristes en Europe a diminué de manière significative. En effet, au cours des dernières années, les attaques étaient souvent perpétrées par des acteurs isolés n'ayant pas longuement planifié leurs actes à l'avance. Par ailleurs, ces derniers étaient rarement des combattants terroristes expérimentés ayant vécu en Syrie ou en Irak, mais très majoritairement des ressortissants européens ayant parcouru un processus de radicalisation en Europe et souvent par le biais des réseaux sociaux.

Un attentat par un individuel isolé contre une cible facile reste la menace la plus probable pour le Luxembourg.

La détection précoce de ces acteurs solitaires, inspirés par la propagande de *Daech* et d'*Al Qaïda*, reste un défi permanent pour les services de renseignement européens et nécessite une étroite collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux.

Il importe de noter que la radicalisation de personnes de plus en plus jeunes, parfois mineurs d'âge, est une réalité et constitue une tendance inquiétante. Dans les pays occidentaux, le nombre de jeunes radicalisés par le biais d'internet et des réseaux sociaux est en hausse depuis des années.

Il faut également rappeler que le retour au pouvoir des Talibans en été 2021, a impacté le rapport de force entre les grandes organisations terroristes rivales, *Al Qaïda*, proche des Talibans, et *Daech*. En effet pour les deux organisations terroristes, l'Afghanistan représente l'opportunité d'un sanctuaire et d'une base opérationnelle.

Extrémisme à propension violente

En Europe, la menace émanant de l'extrémisme violent est en expansion depuis quelques années.

En effet, l'Europe est confrontée à une montée de constellations idéologiques de plus en plus extrémistes, notamment les idéologies suprématistes blanches. Ce phénomène se décline sous différentes formes, mais ses adhérents partagent un fond idéologique commun selon lequel les personnes de peau blanche sont, par nature, supérieures aux autres ethnies et que l'existence de la race blanche est menacée. La seule solution pour les suprématistes reste le déclenchement précoce d'une guerre raciale.

Ces dernières années ont vu l'émergence d'une nouvelle forme d'extrémisme visant la délégitimation des institutions de l'État. Pour les adhérents les plus intransigeants, le gouvernement, les institutions de l'État et les mandataires politiques apparaissent comme cibles légitimes d'une violence de plus en plus tolérée et « justifiée » à l'égard de *l'establishment*.

Tendance inquiétante : le nombre des jeunes radicalisés par le biais d'internet et des réseaux sociaux est en hausse.

Le phénomène de la radicalisation des jeunes s'applique non seulement à l'extrémisme islamique mais également aux autres courants de l'extrémisme violent. Le SRE continuera à poursuivre ses efforts dans l'anticipation et la prévention de la radicalisation et travaille dans ce cadre en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux. Au cours des dernières années, le SRE a fourni plusieurs briefings de sensibilisation à des administrations et organismes nationaux en la matière.

C.2.2.2 Anticipation et prévention des activités d'espionnage ou d'ingérence

Le SRE continue à noter l'importance persistante d'activités d'espionnage ou d'ingérence visant à étendre l'influence de certains États ou à consolider une position visée, soit par des moyens d'espionnage classique, soit par des prises d'influence subtiles ou des opérations de désinformation. Cette tendance a été accélérée par la guerre d'agression contre l'Ukraine déclenchée par la Russie.

Activités d'espionnage

En 2022, les activités d'espionnage par des puissances hostiles restent une préoccupation prioritaire du SRE. De nombreux États déploient des capacités d'espionnage offensifs à l'étranger, y compris au Luxembourg. Ces activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestine, violent non seulement la souveraineté des États visés, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques.

Dans le cadre de l'invasion russe en Ukraine de nombreux États membres de l'Union européenne (UE) ont expulsé des diplomates russes, soupçonnés de se livrer à des activités d'espionnage sous le couvert de leur ambassade.

En 2022, le Luxembourg a expulsé un diplomate russe dont les activités étaient jugées contraires aux intérêts de sécurité du Luxembourg.

En 2022, le Luxembourg a également expulsé un diplomate russe dont les activités étaient jugées contraires aux intérêts de sécurité du Luxembourg.

Outre la confrontation militaire en Ukraine, l'accentuation de la concurrence stratégique entre certaines grandes puissances ou encore les visées d'États autoritaires devenant de plus en plus répressifs ont impacté sur les activités d'espionnage et d'influence en Europe.

Actions d'ingérence d'États hostiles et cyber-activités malveillantes

Certains États hostiles privilégient de manière croissante le recours à des moyens cybernétiques ou les combinent aux moyens opératoires classiques pour effectuer des activités d'espionnage. Comme en 2021, le nombre de cyber-attaques enregistrées au Luxembourg ou utilisant des infrastructures informatiques situées sur le territoire luxembourgeois pour s'attaquer à des pays tiers s'est maintenu à un niveau élevé en 2022. Cette tendance se confirme dans d'autres pays occidentaux dans lesquels les cyber-attaques sophistiquées menées par des acteurs étatiques se sont multipliées en 2022.

Depuis 2021, le nombre de cyber-attaques ciblées affichant un niveau technique élevé contre des cibles stratégiques se multiplie.

L'espionnage ou le sabotage restent les principaux objectifs des attaquants étatiques dans le domaine du numérique.

La guerre en Ukraine a illustré l'importance des moyens cyber dans le cadre d'un conflit. Des acteurs étatiques ou encore des groupes malveillants parrainés par des États hostiles, utilisent davantage le domaine du numérique à des fins d'espionnage, d'influence ou à des fins d'opérations de sabotage. Les attaques peuvent toucher aussi bien des infrastructures numériques du gouvernement, des services essentiels ou des entreprises privées.

Au vu de la réalité géopolitique actuelle, les attaques sur les infrastructures critiques européennes représentent un défi particulier, plus particulièrement dans le secteur de l'énergie.

En 2022, le SRE a continué à s'investir dans l'anticipation et la prévention de toutes activités qui pourraient constituer une cyber-menace. Plusieurs briefings de sensibilisation concernant les vulnérabilités en matière de cyber-espionnage ont été organisés.

C.2.2.3 La lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale. La prolifération, qui est un phénomène à long terme, n'est en règle générale pas un élément autonome de la politique de sécurité, mais une conséquence de développements politiques ou géostratégiques.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

Dans la lutte contre la prolifération, le suivi des sanctions contre la Russie occupe une place particulièrement importante en 2022.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation de biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risque portant sur des exportations de biens à double usage ainsi que de biens liés à la défense au Ministère de l'Economie et à l'Administration des douanes et accises (ADA).

En 2022, l'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits (OCEIT) a adressé 34 demandes au SRE. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016 prémentionnée, le SRE communique des renseignements à l'Administration des douanes et accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière. En 2022, le SRE a ainsi procédé à 66 analyses de risque, dont 47 concernaient la mise en œuvre des sanctions de l'UE à l'égard de la Russie et de la Biélorussie.

Au Luxembourg, il existe au sein de l'Université et des instituts de recherche certains domaines sensibles en termes de prolifération. Dans ce cadre, le SRE est un interlocuteur des acteurs concernés.

C.2.3 Coopération nationale et internationale

Au **niveau** national, le SRE a intensifié en 2022 sa coopération existante avec les administrations de l'État et d'autres acteurs dans un souci de prévention et d'anticipation d'éventuelles menaces. À ces fins, le SRE a dispensé des briefings de sensibilisation et a fourni des évaluations en lien avec la menace terroriste, la cyber-menace, le risque d'espionnage ou de prolifération.

CGT

Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme présidé par le Haut -Commissaire à la Protection Nationale (HCPN).

CONATSAC

Le SRE participe aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile coprésidées par le HCPN ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.

CSPN

Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale, présidé par le HCPN.

Cyber Security Board

Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.

Comité de coordination sur le contrôle des exportations

Le SRE est également représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

Sur le plan **international**, le SRE a poursuivi ses échanges avec ses partenaires étrangers stratégiques. Même si les activités du SRE se concentrent essentiellement sur la protection de la sécurité nationale, certaines menaces opèrent au-delà des frontières nationales et trouvent de plus en plus souvent leur origine à l'étranger. La protection de la sécurité interne ne peut être considérée indépendamment des évolutions géopolitiques globales et événements qui se déroulent ailleurs dans le monde. Les menaces liées aux missions du SRE, telles que définies par l'article 3 de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État, prennent un caractère de plus en plus transnational. Ainsi, la collaboration avec des partenaires européens et internationaux est indispensable plus que jamais pour garantir la sécurité du Luxembourg.

C.2.4 Archivage et protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, le SRE a continué à s'investir dans la consolidation des archives internes du service en concertation avec les Archives nationales. Le SRE s'engage depuis 2019 dans l'archivage méthodologique interne et la mise en œuvre d'une gestion documentaire conformément aux dispositions légales du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.

C.2.5 Autorité nationale de sécurité

C.2.5.1 Enquêtes de sécurité effectuées au titre de l'article 14 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.

	2022
Nouveaux dossiers d'enquête	591 (LUX)
Nouveaux dossier d'enquête « ressortissants étrangers »	401
Demandes initiales & renouvellements	541
Demandes de changement du niveau d'habilitation	50
Nombre total de certificats d'habilitation générés	1.560
Nombre de décisions de refus	6
Dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système)	16

C.2.5.2 Enquêtes de sécurité effectuées dans le cadre de l'article 20 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et sur demande d'organisations internationales ou de services de sécurité étrangers en application de traités ou accords internationaux.

- Nombre de demandes traitées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : 390.

C.2.5.3 Evolution

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nouveaux dossiers d'enquête	591	590	473	362	407	317
Demandes initiales	221	270	265	205	377	296
Demandes renouvellement	320	297	173	140		
Demandes changement du niveau d'habilitation	50	23	35	17	33	21
Nombre de certificats générés	1.560	1.548	985	1.086	410	376
Nombre de décisions de refus	6	4	0	2	0	0
Dossiers caducs	16	15	26	12	11	168
Demandes d'assistance venant de l'étranger	390	361	292	354	290	375

- En 2022, l'Autorité nationale de sécurité a assumé, selon le principe de rotation annuelle parmi les nations cadre, la Co-Présidence belgo-luxembourgeoise au sein des Comité de Sécurité et Comité d'Accréditation de l'EUROCORPS.
- Dans le cadre de sa mission (article 20) de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de sécurité a émis des recommandations et a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.